

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 OCTOBRE 2025

À 11h30 en présence de trente personnes, Alain Levy ouvre la séance et donne les noms des membres de l'Amicale qui s'excusent de ne pouvoir être présent. Le rappel des noms de tous nos camarades et professeurs décédés depuis notre dernière assemblée est ensuite faite. En mémoire des disparus, l'assistance observe une minute de silence.

Le **RAPPORT MORAL** fait état des deux objectifs que le Conseil d'administration a visés au cours de ces trois dernières années :

- un hommage public à Jacques Limouzy en dénommant à son nom la Cité scolaire de la Borde Basse qu'il a créée.
- la création et la mise ligne d'un blog destiné à remplacer le bulletin annuel imprimé.

Nous avons échoué sur **le premier objectif**, mais cet échec ne nous incombe en rien. A. Levy signale qu'il a remis en mains propres au Maire de la Ville de Castres une lettre exprimant le vœu de l'Association tendant à la dénomination de la Cité scolaire, qu'il a adressé copie de cette lettre à M. le Proviseur du Lycée de la Borde Basse, sans aucune réponse de sa part, que le 14 avril 2023, jour de la visite inaugurale de la réouverture du Musée Goya, en présence de Mme la Présidente de la Région, Monsieur Pascal Bugis a indiqué à l'auteur du présent rapport moral que Madame Carole Delga était tout à fait favorable à ce que le nom de Jacques Limouzy soit donné à la Cité scolaire. La dénomination des lycées relevant des assemblées régionales depuis les lois de décentralisation des années 1982-1983, il était logique de penser que l'affaire allait suivre son cours naturel. Il n'en a rien été.

C'est le Conseil d'administration du Lycée, où siégeait en tant que professeur notre camarade Pascale Cappiello défendant notre position, qui en définitive s'est prononcé contre le changement du nom de lieu-dit actuel, à l'issue d'un étonnant sondage notamment auprès des élèves.

Fondé sur l'incertitude d'un sondage, la décision du Conseil d'administration du Lycée de La Borde Basse semble à posteriori selon le rapporteur, entachée d'une erreur dans la mesure où l'avis du Conseil de cet établissement au lieu d'être « recueilli » s'est manifestement substitué à une décision qui aurait dû en dernier ressort relever de l'Assemblée régionale délibérative ou de son pouvoir exécutif.

Le **deuxième de nos objectifs**, la création et la mise en ligne du Blog, a par contre réussi. Notre camarade J.P. Severac à la suite du C.A. du 23 mars 2023 a pris contact avec le cabinet informatique Quatrys, 54 rue Émile Zola à Castres.

Une première réunion à laquelle participaient Aurélie Coste de la Sté Quatrys, R. Lerat, Levy, J.P. Severac, s'est tenue le 8 novembre 2023. Il a été arrêté que le futur blog devrait intégrer tous les éléments de notre site alors hébergé par le Collège Jean Jaurès et le Lycée de la Borde Basse ; que ce blog devrait permettre la diffusion des documents et des informations intéressant l'Association ; que les contacts par messagerie internet avec les membres de l'Amicale s'opérera gratuitement par tranche de 300 envois via la plateforme Brevo ; enfin une mise à jour de notre fichier des noms et adresses des adhérents serait nécessairement

effectuée. Une commission technique où siégeaient J.P. Goddard, R. Lerat, J.P. Severac a été constituée.

Deux stages de formation, auxquels ont participé, outre A. LEVY et la commission technique, R. Albarède, J.F. Bousquié, J. M. Cros ont eu lieu.

La nomenclature, la mise à jour des textes ainsi que la révision totale du fichier ont été effectuées pour l'essentiel par Levy mais rien n'existerait sans le travail accompli au plan technique par Robert Lerat pour intégrer dans le blog l'ensemble des textes et des illustrations qui y figurent.

Quelques difficultés techniques concernant l'accès aux sous-catégories ont surgi mais elles ont été résolues par Lerat en relation avec la société Quatrys. Le blog est donc opérationnel et il y a des raisons de s'en réjouir.

Le rapport moral est approuvé sans opposition ou abstention.

Le **RAPPORT FINANCIER** présenté par notre trésorier André Vieu fait état d'une somme disponible au 31 décembre 2024 de 6696 € sur le livret de la Caisse d'Epargne et de 205 € sur le compte. Au 30 septembre diverses dépenses ont été réglées dont notamment la facture de la Société Quatrys 1082,76 € , les frais d'assurance, les frais d'impression et d'expédition de la lettre circulaire du 22 mai 2025 annonçant la création du blog et le moyen de s'y connecter (451,59 €).

Au 30 septembre nous avions en caisse 5196,06 € sur le livret et 575,31 sur le compte. Reste à régler des dépenses relatives à l'organisation de l'assemblée générale, la gerbe de la cérémonie du Souvenir.

Au chapitre des recettes, il convient de signaler la subvention de la Ville de Castres (300 €) et les dons que quelques camarades ont bien voulu adresser à l'Association. Qu'ils en soient vivement remerciés.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Association

Sont renouvelables en application de nos statuts : CROS Jean-Marie – GODDARD Jean-Pierre – LEVY Alain – PAGES Alain – PRADES Alain. Ces camarades sont réélus à l'unanimité. Un siège du Conseil est vacant par suite du décès de notre regretté camarade Jacques Bousquié, Claude CHALLEIL accepte de se présenter et est élu à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- **La traditionnelle cérémonie consacrée au souvenir des anciens élèves morts pour la France** aura lieu au **Collège Jean Jaurès le mercredi 12 novembre à 10 h 15**. Votre présence est hautement souhaitée.
- Entré dans la 58^e année de sa participation au bureau de l'Association, Alain Levy annonce qu'à la prochaine réunion du C.A., certainement après les fêtes de Noël, il fera part de son désir d'être déchargé de toute responsabilité directe dans le fonctionnement de l'Amicale tout en restant membre du Conseil.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 12 h 30.